



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.70

Mise en ligne : 31/05/2024

OBJET **Autorisation de passation d'un avenant n°1 au marché n°22.06 relatif aux espaces verts, aménagements paysagers et clôtures (lot n°9) pour la construction d'un groupe scolaire n°4 avec ALSH à Chessy**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-06-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2018-09-11 du conseil municipal en date du 14 septembre 2018 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage à Val d'Europe Agglomération pour l'aménagement d'une crèche dans la ZAC des Studios et des Congrès ;

Vu la délibération n°2018-10-03 du conseil municipal en date du 19 octobre 2018 relative à la réalisation d'un groupe scolaire n°4, ZAC des Studios et la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à VEA ;

Vu la délibération n°2019-05-19 du conseil municipal en date du 9 mai 2019 relative à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à VEA ;

Vu la délibération n°2021-07-16 du conseil municipal en date du 2 juillet 2021 relative à la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à VEA ;

Vu le marché n°22-06 relatif à l'aménagement paysager (lot n°9) notifié le 13 juillet 2022, à la société PINSON PAYSAGE sise 13 avenue des Cures à Andilly (95580) pour un montant de 288 639,85 € HT ;

Considérant que les retards constatés sur la construction de l'équipement (prolongation du délai au 31 mai 2024) ne permettent pas de réaliser les plantations des végétaux au printemps ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240531-DEC_2024_70-CC
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Registre des décisions du maire - 2024

1143 Avenant -services

Décision du maire n° 2024.70

qu'au regard de l'avancement des travaux, une prolongation du délai d'exécution est apparue nécessaire ;

qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin de prendre en compte cette prolongation de délais permettant ainsi de procéder aux plantations à une période plus propice, au 30 novembre 2024 ;

Décide

Article 1er

Le Président de Val d'Europe Agglomération est autorisé à signer un avenant n°1 au marché n°22.06 relatif à l'aménagement des espaces verts (lot n°9) concernant la construction d'un groupe scolaire n°4 à Chessy afin de prolonger le délai d'exécution de ce lot à une période plus propice pour les plantations.

Article 2

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Article 3

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne et à Val d'Europe Agglomération.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 31/05/2024

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240531-DEC_2024_70-CC
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Registre des décisions du maire - 2024
1143 Avenant -services